

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce huitième jour de septembre deux mille quatorze (08-09-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Septembre 2014

7. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'une bâtisse multifonctionnelle

8. Avis de motion – Modification du Règlement numéro 410-2011 établissant un programme de subvention pour les installations septiques

9. Autorisation de signature – Adoption et présentation du calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

10. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local (PAARRM)

11. Contribution 2014-2015 - Entente de la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

12. MicroAge – Achat ordinateurs et composantes – Serveur et service des Travaux publics

13. Mandat BPR-Infrastructures – Analyse technique pour le renouvellement des conduites – Route des Pins

14. Rejet des soumissions pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable et d'eaux usées

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

15. Autorisation à demander des soumissions pour les honoraires professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance – Projet de réhabilitation du terrain contaminé des anciens garage municipal et caserne
 16. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire de la municipalité
 17. Autorisation à demander des soumissions pour le déneigement du secteur Lac Robert
 18. Autorisation à demander des soumissions pour l'entretien des patinoires extérieures et des lieux utilisés à cette fin au Parc des Grès
 19. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Ghislain Bélanger à l'égard des lots 2 544 829 et 2 732 048 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-05
 20. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéros 2 781 293 (une partie) et 2 544 760 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF -07
 21. Demande de dérogation mineure de monsieur Claude Buisson à l'égard du lot 2 546 631 du cadastre du Québec
 22. Demande de dérogation mineure de madame Marie-Josée Bouffard et monsieur Pascal Cloutier à l'égard de l'immeuble sis au 18, rue Christian, lot 2 545 539 du cadastre du Québec
 23. Autorisation à déposer une offre de stage auprès du département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
 24. Club de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire
 25. Motion de félicitations – Comité organisateur du Tournoi familial de balle donnée Les Sauterelles
 26. Motion de félicitations – Mercredis culturels
 27. Affaires diverses
 - 27.1 Octroi de contrat - Entretien préventif des unités de climatisation et de chauffage – Alain Lavallée Réfrigération
 - 27.2 Motion de félicitations – ATJ St-Thomas – Méchoui annuel
 - 27.3. Motion de félicitations – Festival soccer U9 et U10
- Période de questions
28. Clôture de la séance

2014-09-352

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il mentionne que la réfection de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton devrait être complétée vers la fin de la semaine prochaine soit le vendredi 19 septembre.

En ce qui concerne la réfection du boulevard de La Gabelle, il signale que les travaux sont reportés au printemps prochain afin d'éviter que le pavé soit asphalté par temps froid.

Il informe les citoyens qu'une demande d'aide financière a été transmise le mois dernier afin de poursuivre le projet de la construction d'une nouvelle bâtisse au parc des Grès. Auparavant, la municipalité devra faire approuver un règlement d'emprunt pour cette réalisation.

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Concernant la problématique des quatre coins pour la circulation des piétons, M. le maire explique qu'un aménagement plus sécuritaire sera effectué par le ministère des Transports suite à une entente avec la municipalité.

Il termine en informant les citoyens que le projet d'acte notarié pour l'achat du terrain de madame Aline Bouchard a été reçu ce matin.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2014 et de la séance extraordinaire du 25 août 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2014-09-353

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 août 2014 et de la séance extraordinaire du 25 août 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-09-08 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-09-354

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-09-08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2014-09-355

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 août 2014* totalisant 334 727,84 \$.
- Les comptes à payer *au 31 août 2014* au montant de 50 023,81 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Construction et Pavage Boisvert inc. – Travaux de voirie rue Principale - Décompte progressif n° 3 (final) et réception définitive des ouvrages

2014-09-356

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, suite à la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert, autorise le paiement à Construction et Pavage Boisvert inc. de la facture numéro 67658 de 6 977,73 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 (final) libérant ainsi la retenue contractuelle de 5 % pour les travaux de voirie de la rue Principale. (résolution 2013-06-255)

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis afin de procéder à la réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie - Rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V – Décompte n° 5 Réception provisoire des ouvrages

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert, a procédé à des vérifications en cours d'exécution des travaux d'asphaltage dans le cadre du prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, phase V;

CONSIDÉRANT que M. Boisvert recommande à la municipalité de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages;

2014-09-357

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Maskimo Construction inc. de la facture numéro 17988 de 107 915,54 \$, résultant du décompte progressif no 5 incluant la retenue contractuelle de 5 % pour les travaux de prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, phase V;

Il est de plus résolu de procéder à la réception provisoire de ces ouvrages et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à l'exécution de la présente résolution. (résolution 2013-02-063)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Prolongement de la rue Lisa – Décompte n° 1 – Réception provisoire des ouvrages

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert, a procédé à des vérifications en cours d'exécution des travaux d'infrastructures du prolongement de la rue Lisa effectués par la compagnie Maskimo Construction inc.;

CONSIDÉRANT que M. Boisvert recommande à la municipalité de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages;

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

2014-09-358 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Maskimo Construction inc. de la facture numéro 18320 de 62 923,04 \$, résultant du décompte progressif n° 1 incluant la retenue de 5 % contractuelle pour les travaux d'infrastructures du prolongement de la rue Lisa;

Il est de plus résolu de procéder à la réception provisoire de ces ouvrages et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à l'exécution de la présente résolution. (résolution 2014-07-303)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rénovation Guy Lord inc. – Réfection des façades de l'hôtel de ville – Demande de paiement numéro 3

2014-09-359 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., autorise le paiement à Rénovation Guy Lord inc. de la facture numéro 3278 de 5 524,81 \$, taxes incluses, représentant la demande de paiement numéro 3, libérant ainsi la retenue contractuelle pour les travaux de réfection des façades de l'hôtel de ville (résolutions numéro 2013-11-445 et 2013-12-503);

Il est de plus résolu de procéder à la réception définitive de ces travaux;

Il est également résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 4 041,16 \$, taxe nette, afin de pourvoir à une partie de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beaudry et Palato inc. - Honoraires professionnels – Réfection des façades de l'hôtel de ville

2014-09-360 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beaudry Palato inc. de la facture numéro 1064 de 919,80 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la réfection des façades de l'hôtel de ville. (résolution numéro 2013-07-286)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction P. E. Désaulniers inc. – Revêtement extérieur du pavillon Léo-Carbonneau

2014-09-361 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction P. E. Désaulniers inc., de la facture numéro F-1001413 de 11 388,27 \$, taxes incluses, pour le remplacement du revêtement extérieur du pavillon Léo-Carbonneau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Floriculture H.G. Gauthier inc. - Fourniture et plantation de végétaux et installation d'une sculpture - Parc Réal-St-Onge

2014-09-362 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Floriculture H.G. Gauthier inc. (Gauthier Fleurs et Jardins) de la facture numéro 21134 de

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

1 173,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la plantation de végétaux et l'installation de la sculpture représentant une sauterelle au parc Réal-St-Onge (Résolution numéro. 2014-07-287);

Il est de plus résolu d'autoriser le transfert budgétaire d'une somme de 1 058,89 \$, taxe nette, du poste no 23.08000.721 au poste no 02.70120.522 afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Renée Tremblay architecte – Honoraires professionnels - Construction d'un bâtiment multifonctionnel – Parc des Grès

2014-09-363

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Renée Tremblay architecte, de la facture numéro 1732-14-01 de 344,93 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la réalisation de dessins couleurs pour la présentation du projet d'un bâtiment multifonctionnel au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand – Service technicien prévention incendie

2014-09-364

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand de la facture numéro 19 de 3 036,48 \$, pour les services d'un technicien en prévention incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Septembre 2014

2014-09-365

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Vêtements, chaussures et accessoires	02.22310.650	254,11 \$
Support avec courroie (5S du 222)	02.22020.525	471,71 \$
Panneau Patrac (5S du 222)	02.22020.525	580,83 \$
Dévidoir pour fil électrique (5S du 222)	02.22020.525	41,44 \$
2 Fer angle à 15,42 \$	02.22020.525	30,84 \$
Clé à puce (4 X 11,92 \$)	02.22000.649	47,68 \$
Lance incendie (remplacement)	02.22000.649	640,98 \$
100 cahiers à colorier pour enfants «Yvon Larosé» (100 X 1,34 \$)	02.22000.649	134,00 \$
Total		2 201,59 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

7. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'une bâtisse multifonctionnelle

2014-09-366

Jocelyn Isabelle donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant un emprunt pour acquitter le coût des travaux de construction d'une bâtisse multifonctionnelle.

8. Avis de motion – Modification du Règlement numéro 410-2011 établissant un programme de subvention pour les installations septiques

2014-09-367

Nicolas Gauthier donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le Règlement numéro 410-2011 établissant un programme de subvention pour les installations septiques afin de prolonger d'un an la date limite pour déposer une demande de subvention, et ce, pour tous les secteurs du territoire de la municipalité.

9. Autorisation de signature – Adoption et présentation du calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que ce calendrier doit être soumis à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT le nouveau calendrier de conservation élaboré par Lynda Aubé consultante GID;

2014-09-368

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier de conservation élaboré par Lynda Aubé consultante GID;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le « formulaire établissement/modification du calendrier de conservation des documents d'un organisme public » et à soumettre ce calendrier à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local (PAARRM)

2014-09-369

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière de 15 000 \$ pour des travaux de remplacement de ponceaux au 4^e Rang et

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

au 5^e Rang, reprofilage de fossés au 4^e Rang, au chemin du Lac-Bourassa et au rang des Grès, à monsieur Marc H. Plante, député provincial, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Contribution 2014-2015 - Entente de la Croix-Rouge - Services aux sinistrés

CONSIDÉRANT l'entente signée avec la Croix-Rouge datée du 1^{er} août 2013 faisant état du renouvellement de l'entente des Services aux sinistrés;

2014-09-370

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de verser la contribution annuelle couvrant la période de septembre 2014 à août 2015, au montant de 655,80 \$ (4 372 habitants x 0,15 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. MicroAge - Achat ordinateurs et composantes - Serveur et service des Travaux publics

2014-09-371

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à MicroAge le contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) ordinateurs, l'un pour le serveur et l'autre pour le service des Travaux publics selon les termes des soumissions numéro 130016 et 130323, datées respectivement du 18 juillet et du 18 août 2014 pour un montant respectif de 3 143,00 \$ et 704,50 \$ avant les taxes.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Mandat BPR-Infrastructures - Analyse technique pour le renouvellement des conduites - Route des Pins

CONSIDÉRANT qu'un mandat d'assistance technique avait été accordé par la résolution 2014-04-160 pour le renouvellement des conduites et la mise à jour du plan d'intervention, et ce, pour une enveloppe budgétaire de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT la problématique plus spécifique de la route des Pins relativement à la perte de pression dans le réseau;

2014-09-372

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde une enveloppe supplémentaire de 1 500 \$ avant taxes pour compléter la réalisation de l'analyse technique de la conduite d'aqueduc de la route des Pins et d'émettre une recommandation en vue d'en faire le remplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

14. Rejet des soumissions pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable et d'eaux usées

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT que deux (2) des trois (3) entreprises invitées ont présenté une soumission dont l'une est presque égale et l'autre supérieure à 100 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que tout contrat au-dessus de 100 000 \$ doit nécessairement faire l'objet d'un appel d'offres public;

2014-09-373

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette toutes les soumissions reçues pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable et d'eaux usées, suite à l'appel d'offres sur invitation, datée du 15 juillet 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation à demander des soumissions pour les honoraires professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance – Projet de réhabilitation du terrain contaminé des anciens garage municipal et caserne

2014-09-374

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour les honoraires professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance relatifs au projet de réhabilitation du terrain contaminé sis au 1269-1271, rue Saint-Alphonse, soit sur une partie du lot 4 827 971, où se situaient anciennement le garage municipal et la caserne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire de la municipalité

2014-09-375

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions publiques pour la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation à demander des soumissions pour le déneigement du secteur Lac Robert

2014-09-376

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement du Secteur Lac Robert (rues Jean, Christian, Guillemette), pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 soit pour trois (3) années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

18. Autorisation à demander des soumissions pour l'entretien des patinoires extérieures et des lieux utilisés à cette fin au Parc des Grès

2014-09-377

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien des patinoires extérieures et des lieux utilisés à cette fin au Parc des Grès, pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, soit pour trois (3) années. Il est également résolu qu'un avis demandant des soumissions soit publié dans le Stéphanois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Ghislain Bélanger à l'égard des lots 2 544 829 et 2 732 048 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-05

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Ghislain Bélanger, vise l'aliénation et le lotissement des lots 2 544 829 et 2 732 048 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-11;

CONSIDÉRANT que les lots 2 544 829 et 2 732 048 sont contigus au lot 3 724 502, appartenant au même propriétaire;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire vendre à madame Andrée Lachance et monsieur Yves Bonneville les lots 2 544 829 et 2 732 048 pour agrandir l'espace réservé à leurs chevaux;

CONSIDÉRANT que les deux (2) lots visés par la demande sont adjacents au lot 2 545 062, propriété de madame Lachance et monsieur Bonneville;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

2014-09-378

À CES CAUSES, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** Richard St-Pierre et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de monsieur Ghislain Bélanger auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéros 2 781 293 (une partie) et 2 544 760 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF -07

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vise un échange de fonds de terre à l'égard des lots numéros 2 781 293 (une partie) et 2 544 760 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF -07;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 781 293 est la propriété de la Ferme Bouchard S.E.N.C. ;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 544 760 est la propriété du Groupe Forestier L.P.K. inc.;

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

CONSIDÉRANT que le Groupe Forestier L.P.K inc. désire céder à la Ferme Bouchard S.E.N.C. le lot numéro 2 544 760 d'une superficie de 34 399,9 mètres carrés en échange d'une cession par la Ferme Bouchard S.E.N.C d'une partie du lot numéro 2 781 293 (à devenir le lot numéro 5 501 434) d'une superficie de 40 468,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que ces fonds continueront d'être utilisés à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT les avantages et les facilités d'exploitation qu'en retirent les parties concernées relativement à la contiguïté des lots reçus en échange avec leur entreprise actuelle;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

2014-09-379

À CES CAUSES, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande conjointe du Groupe Forestier L.P.K. inc. et de la Ferme Bouchard S.E.N.C. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure de monsieur Claude Buisson à l'égard du lot 2 546 631 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée, le 7 juillet 2014, par monsieur Claude Buisson à l'égard de l'immeuble sis au 380 rue Principale, lot 2 546 631 de la zone Ra-01, consistait à régulariser la hauteur du garage à 7,77 mètres au lieu de 5,49 mètres;

CONSIDÉRANT que, suite à une nouvelle prise de mesures en présence de l'inspectrice en bâtiment, les mesures présentées ont été révisées à 7,16 mètres pour la maison et à 7,29 mètres pour le garage, ce qui représente une différence de 0,13 mètre;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 101 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires est de 80% de la hauteur de la maison telle que décrite au permis de construction numéro 2013-260 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y permettant que la hauteur des bâtiments accessoires soit la même que le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-09-380

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Claude Buisson concernant l'immeuble sis au 380 rue Principale, lot 2 546 631 du cadastre du Québec, dans la zone Ra-01, telle que présentée dans la demande initiale;

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Il est cependant résolu de permettre que la hauteur de ce bâtiment secondaire soit à 7,16 mètres, soit la hauteur du bâtiment principal ;

Il est de plus résolu d'accorder un délai de un (1) an à M. Buisson pour se conformer à la réglementation ou aux termes de cette résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure de madame Marie-Josée Bouffard et monsieur Pascal Cloutier à l'égard de l'immeuble sis au 18, rue Christian, lot 2 545 539 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Josée Bouffard et de monsieur Pascal Cloutier à l'égard de l'immeuble sis au 18 rue Christian, lot 2 545 539 de la zone Ru-03, consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 12,86 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 101 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que la marge avant maximale à respecter est de 12,2 mètres;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage,

CONSIDÉRANT que les maisons de ce secteur affichent des distances différentes quant à leur marge avant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-09-381

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Josée Bouffard et monsieur Pascal Cloutier concernant l'immeuble sis au 18 rue Christian, lot 2 545 539 du cadastre du Québec, dans la zone Ru-03, à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 12,86 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation à déposer une offre de stage auprès du département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

2014-09-382

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs de la municipalité à déposer une offre de stage auprès du département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

Que la rétribution versée au stagiaire soit de 3 200 \$ pour toute la durée du stage, soit 32 semaines consécutives à temps plein du 5 janvier 2015 au 14 août 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

24. Club de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire

2014-09-383

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire au Club de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès pour les dates et heures suivantes :

4 novembre 2014 : de 8 h à 18 h;
7 novembre 2014 : de 13 h à 16 h 30;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Comité organisateur du Tournoi familial de balle donnée Les Sauterelles

2014-09-384

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Tournoi familial de balle donnée Les Sauterelles, plus particulièrement M. Marcel Bournival et son équipe d'environ cent bénévoles, pour la réussite de cet événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Mercredis culturels

2014-09-385

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur des Mercredis culturels et plus particulièrement monsieur Marc Ouellette pour l'élaboration de ces activités qui se sont déroulées tout au long de l'été et qui ont mis à l'honneur des artistes stéphanois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Affaires diverses

27.1 Octroi de contrat - Entretien préventif des unités de climatisation et de chauffage – Alain Lavallée Réfrigération

2014-09-386

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Alain Lavallée Réfrigération, le contrat d'entretien préventif des unités de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux pour une période d'un an, soit du mois d'octobre 2014 au mois de juillet 2015, selon l'offre de services, datée du 5 septembre 2014, aux prix suivants :

Bâtiment	Nombre de visites	Prix/visite	Total/avant taxes
Hôtel de ville	4	200 \$	800,00 \$
Salle communautaire	4	165 \$	660,00 \$
Caserne	4	150 \$	600,00 \$
Garage	4	145 \$	580,00 \$
TOTAL			2 640,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

27.2 Motion de félicitations – ATJ St-Thomas – Méchoui annuel

2014-09-387

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'ATJ du secteur Saint-Thomas pour l'organisation du méchoui annuel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27.3. Motion de félicitations – Festival soccer U9 et U10

2014-09-388

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'Association de Soccer de Saint-Étienne-des-Grès pour l'organisation du festival de soccer U9 et U10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 10

Fin : 20 h 39

28. Clôture de la séance

2014-09-389

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière